

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS No 18/2018

Demande de crédit pour l'installation d'un système de contrôle de vitesse au Centre du village, en collaboration avec la gendarmerie vaudoise

Rapport de minorité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude sur le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 27 mars 2018 à la maison de commune, en présence du président du Conseil Communal M. Joël Humbert, de M. le Syndic Louis Savary et de M. le Municipal Serge Sandoz.

La commission est composée des membres suivants :

Mme Giuseppa Sicuro, 1^{er} membre

M. Alessandro Fabbri, M. Jacques Pache, M. Amintore Savini, Mme Sophie Rauch, rapporteuse

Lors de cette réunion, Le Syndic, Louis Savary, et M. le Municipal, Serge Sandoz nous ont présenté et commenté le préavis et ont ensuite répondu aux différentes questions.

La commission a finalisé son rapport par échange de courriels.

Etude du préavis

Comme décrit sur le préavis, la Municipalité souhaite installer un système de contrôle de vitesse au Centre du village, en collaboration avec la gendarmerie vaudoise.

Lors des différents échanges, la commission a été très partagée et a finalement refusé le préavis avec 3 avis « contre » et 2 avis « favorables ».

Dès lors, les deux membres de la commission, favorables au préavis, ont décidé d'établir un rapport de minorité dont les arguments sont les suivants :

- C'est un système dissuasif pour les automobilistes qui prennent le raccourci en passant par le centre du village afin d'éviter la route de contournement.
Aujourd'hui, on constate qu'une majeure partie des automobilistes ne font que de traverser le village.
- Nous pensons que la sécurité serait renforcée pour nos enfants et piétons dans la zone de rencontre. Les familles seraient plus rassurées lors de leur trajet passant par cette zone si un système de contrôle était mis en place. Les habitants de Cheseaux sont aujourd'hui confrontés régulièrement à une insécurité routière, en particulier les enfants devant traverser plusieurs fois par jour cette zone à 20 km/h selon leurs activités scolaires et extra-scolaires. En effet, les bâtiments scolaires (Marais du Billet, La Plantaz et Derrière-la-Ville) sont situés de part et d'autre de la zone de rencontre et les déplacements fréquents selon les activités scolaires et extra-scolaires organisées.

- L'installation d'un tel système ne devrait pas nuire à l'image de notre village mais, au contraire, montrer que la sécurité des piétons (habitant ou non Cheseaux) est une des préoccupations de la Municipalité.
- Cela permettrait également de responsabiliser les quelques automobilistes « ne jouant pas le jeu » et faire en sorte de baisser encore le nombre de passages journaliers à travers le centre de Cheseaux.
- L'amortissement de l'installation devrait se faire plus rapidement que prévu, au vu de ce qui s'est produit dans les autres communes ayant mis en place ce type d'installation.

Conclusion

En conséquence, les membres minoritaires vous proposent, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal 18/2018 et de donner décharge à la Commission pour son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 15 avril 2018



Mme Giuseppa Sicuro, 1er Membre et rapporteuse minoritaire

M. Amintore Savini, membre minoritaire

